

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT LA REPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,

Nous, artisans, commerçants, avons créé 600.000 emplois et 100.000 entreprises supplémentaires entre 1998 et 2008. Quel autre secteur économique peut prétendre à un tel résultat ?

Nous, les 1.300.000 entreprises de proximité qui employons 4 millions de personnes, avons néanmoins été victimes de mesures gouvernementales qui pénalisent nos activités.

Nous, chefs d'entreprises, avons lancé en 2013 le mouvement des « sacrifiés » afin de protester contre l'augmentation des prélèvements sur nos entreprises, et avons réuni près d'un million de signataires de la pétition initiée par l'UPA pour sauver l'économie de proximité.

Certes, un milliard d'euros vont être restitués aux travailleurs indépendants en 2015 sous forme de baisse des cotisations d'allocations familiales. Ceci ne compense pas la vague de mesures pénalisantes pour la croissance et l'emploi qui, malheureusement, ne cesse de grossir.

C'est pourquoi l'UPA a choisi de co-organiser la mobilisation patronale pour la croissance et l'emploi. Nous partageons plusieurs priorités avec les deux autres organisations patronales, Medef et CGPME, mais à travers cette lettre nous souhaitons aussi porter à votre connaissance les exigences des entreprises de proximité.

Monsieur le Président, il est encore temps d'agir pour redonner à nos entreprises la capacité, de développer leur chiffre d'affaires, d'investir, d'embaucher, de former les chefs d'entreprise, les salariés, les apprentis, de faire découvrir aux jeunes nos métiers, bref de remettre le pays sur le chemin de la croissance. L'UPA vous appelle à prendre les décisions qui suivent sans délai :

- Supprimer le compte pénibilité qui est totalement impraticable dans nos entreprises compte tenu de sa complexité,
- Remplacer dès 2016 le Crédit d'impôt compétitivité emploi -CICE- par une baisse directe et généralisée des charges sociales qui pèsent sur les entreprises,
- Abandonner l'obligation d'information préalable des salariés en cas de cession de l'entreprise, mesure qui va fragiliser plutôt que faciliter la transmission de l'entreprise,
- Annuler les ponctions de l'Etat sur les fonds destinés à la formation des chefs d'entreprise de l'artisanat issus des contributions des entreprises,
- Stopper les projets de généralisation de l'ouverture des grandes surfaces le dimanche et conforter le commerce de proximité qui crée trois fois plus d'emplois à chiffre d'affaires égal,
- lutter efficacement contre la concurrence déloyale issue du détachement illégal de travailleurs, en faisant en sorte que toutes les entreprises soient soumises aux mêmes règles,
- Accélérer la réduction des dépenses de l'Etat et des collectivités locales afin de réduire les prélèvements sur les entreprises, de manière équitable, quelle que soit la taille de l'entreprise,
- Imposer aux organismes de recouvrement fiscaux et sociaux d'accompagner les plus petites entreprises,
- Mobiliser les banques et la Banque publique d'investissement -BPI- afin qu'elles soutiennent les trésoreries des entreprises en difficultés passagères,
- Instaurer un processus législatif qui privilégie la stabilité des règles,
- Tenir compte de l'avis des organisations représentatives des entreprises avant d'engager toute modification législative ou réglementaire.